

Ecrit par Echo du Mardi le 28 mai 2020

Pas de prime Covid pour le personnel soignant de l'hôpital de Carpentras



Tout comme le centre hospitalier d'Orange, Le pôle santé de Carpentras ne figure pas dans le décret listant les établissements éligibles au rehaussement de la prime Covid (1 500 €) pour les soignants.

Partant de ce constat, le député vauclusien Adrien Morenas a souhaité interpeller l'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans un communiqué, il évoque un oubli « inéquitable. Cette iniquité de traitement d'un établissement à un autre, d'un département à un autre, risque de fortement déstabiliser les groupements possibles hospitaliers du territoire qui, après cette crise sanitaire, sont en pleine reconstruction. Ce décret paraît déconnecté des réalités de prises en charge du territoire et est discriminatoire au regard de la mobilisation exceptionnelle comme de la solidarité sans faille constatée ces derniers mois. » S'inquiétant d'une éventuelle deuxième vague qui « engendrerait une démobilitation lasse de certaines équipes ainsi que de tensions », le député propose que l'ensemble des établissements de la région Sud soient listés.